

Procès-Verbal

Séance du 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 avril à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de la commune de Colleville-sur-Mer.

Présents : MM THOMINES Patrick, LENOURY Jean-Noël, GESLAND Marie-Thérèse, LEMARCHANT Sunniva, LEFRANC Jacques, ANQUETIL Roger, Alain MARIE.

Absents excusés : MANGIN Yasmine, LELOUP Nicolas, ROUXEL Danièle.

Procurations : LELOUP Nicolas donne pouvoir à Jean- Noël LENOURY
ROUXEL Danièle donne pouvoir à GESLAND Marie-Thérèse

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 10

- en exercice : 10
- présents : 7

Secrétaire de séance : GESLAND Marie-Thérèse

Pour débiter la séance, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme MANGIN Yasmine démissionne du Conseil Municipal.

Mr le Maire lit le courrier au Conseil Municipal de Mme MANGIN Yasmine en date du 19 avril 2024 mentionnant sa démission.

Approbation du PV du dernier Conseil Municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2024.

Objet de la délibération : 13/2024

Convention Synodiya Environnement

Mr le Maire rappelle qu'un agent technique est actuellement en arrêt maladie et qu'au vu des événements à venir concernant le 80ème anniversaire du débarquement et n'ayant aucunes informations concernant un retour proche de l'agent, il convient d'apporter une solution de remplacement de cet agent.

Mr le Maire propose de faire appel à une entreprise extérieure pour l'entretien des espaces verts de la commune sur l'année 2024.

Mr le Maire propose deux devis :

- SYNODIYA ENVIRONNEMENT pour un montant de 11 902,16 € HT
- VAUTIER Kévin Paysagiste pour un montant de 15 066,67 € HT

Mr le Maire ajoute que SYNODIYA ENVIRONNEMENT est une association dont l'objectif est l'insertion professionnelle.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis de **SYNODIYA ENVIRONNEMENT**

- Autorise Mr le Maire à signer cette convention.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette convention.

Objet de la délibération : 14/2024

Aide aux familles

-Dans le cadre de l'aide attribuée aux familles pour les sorties scolaires :
75% du coût revenant aux familles, aide plafonnée à 250 €,
le Conseil **décide, à l'unanimité**

- le paiement des aides dont le détail figure ci-dessous :

Bénéficiaires	enfant	établissement	projet	Coût famille	Montant de l'aide
Mr et Mme VILETIER	VILETIER Emmy	EP Trévières	Voyage Pont d'Ouilly	95,50 €	71,63 €
TOTAL des aides attribuées aux familles (article 65138) :					71,63 €

Objet de la délibération : 15/2024

Convention de partenariat pour le déploiement de l'adressage

La mise en place de l'adressage relève de la **compétence communale**. Depuis le 21 février 2022 et la promulgation de la loi 3DS disposer d'une base adresse complète et fiable est devenu **obligatoire** pour les communes, quelle que soit leur taille, afin de répondre aux enjeux d'aménagement et de sécurité actuels : faciliter l'intervention des secours, faciliter le raccordement au réseau de fibre optique, faciliter la délivrance du courrier et des colis; faciliter le repérage au quotidien avec les GPS, notamment. Mener un projet d'adressage est un projet technique et conséquent qui nécessite de maîtriser la réglementation, les règles de normalisation, les modalités de diffusion de l'information aux différents organismes utilisateurs de l'adresse (IGN, SDIS, Poste, DGFIP, GPS...).

En tant que **chef de file des solidarités territoriales**, le Département s'est positionné dès le 24 juin 2019 comme accompagnateur des communes via le réseau Calvados Ingénierie, en se dotant de moyens dédiés (1 chargé de mission expert en adressage, 1 assistante de gestion des projets d'adressage). Le Département a pu, grâce à cette expertise, mettre en place une méthodologie d'adressage, un guide technique et un outil cartographique visant à faciliter la saisie des adresses par les communes engagées dans un projet d'adressage. La méthodologie d'accompagnement, éprouvée sur des cas concrets (Méridon-Vallée-d'Auge, Seulline, Ouilly-du-Houley...) repose sur la tenue de réunions d'information et de cadrage méthodologique avec les élus communaux et l'organisation de formations sur l'outil des élus ou des agents.

Afin de cadrer l'accompagnement des communes dans le déploiement de l'adressage, le Département a souhaité formaliser la présente convention avec les communes bénéficiaires de l'accompagnement en ingénierie en matière d'adressage.

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions de partenariat entre le Département du Calvados et Colleville-sur-Mer pour le déploiement de l'adressage sur le territoire de la commune. Plus précisément, la présente convention fixe les modalités d'accompagnement du Département en matière d'adressage.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, vu la convention et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Mr le Maire à signer cette convention.
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette convention.

Annexe : Convention de partenariat pour le déploiement de l'adressage

Poste de secours :

Durant la semaine du 3 au 9 juin, un plateau de télévision de France TV sera placé à proximité du poste de secours.

Les sanitaires du poste de secours seront ouverts dès le 8 mai 2024 quotidiennement jusqu'à la fin de la saison.

L'ouverture du poste de secours aura lieu le 1^{er} juillet et fermera le 31 août.
La saison est en cours de préparation. Les futurs sauveteurs sont recrutés.

Parcours mémoriel de Colleville-sur-Mer à Saint-Laurent-sur-Mer :

L'enquête publique pour ce projet devrait débuter en mai.

Pour rappel, le projet est de créer un chemin en bois de « la plage verte » de Colleville sur Mer au « Ruquet » de Saint Laurent sur Mer composé de 7 arrêts (Totems) d'information.

Aménagement de bourg :

La publication d'appel d'offre pour le futur projet d'aménagement de bourg se fera en mai.
L'objectif étant dans un premier temps est de mandater un Maître d'ouvrage.

Concernant le volet « subvention » de ce projet, celui-ci est inscrit au contrat de territoire de Isigny Omaha Intercom afin de permettre à la commune de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

Informations diverses :

- *80^{ème} Anniversaire de débarquement :*

26/05/2024 : Mémorial Day au cimetière US

30/05/2024 : Passage de la Flamme Olympique

7h55 : Départ de la Flamme de Vierville-sur-Mer en bateau jusqu'à Saint-Laurent-sur-Mer (les Braves). Ensuite, la flamme sera portée à cheval jusqu'à Colleville-sur-Mer. Puis à pied jusqu'au Cimetière Américain.

Inauguration de la stèle NCDU en présence de représentants des Navy Seal à Saint-Laurent sur Mer

31/05/2024 : Concert de la « Cécilienne » à 20h à l'Eglise de Colleville-sur-Mer

01/06/2024 : Pic-Nic à Saint-Laurent-sur-Mer / Embrasement de la côte (Feu d'artifice depuis la plage verte)

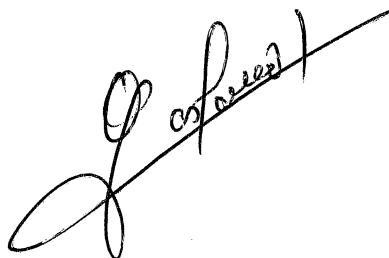
04/06/2024 : cérémonie à la colonne de la 1^{ère} Division à 9h00

06/06/2024 : Cérémonie internationale à Saint-Laurent-sur-Mer l'après-midi et cérémonie Binationale à Colleville-sur-Mer le matin

07/06/2024 : Cérémonie à la plaque des Médecins à 16h30 en présence de 60 vétérans suivi d'un vin d'honneur à la Mairie

08/06/2024 : 350 véhicules militaires au départ de l'Overlord museum à 9 h en direction de Grandcamp-Maisy puis Isigny-sur-Mer

GESLAND Marie-Thérèse



THOMINES Patrick,
Le Maire

